



Entrée en vigueur le 1er juillet 2001, la contribution de recyclage légale est un montant que le consommateur paie en plus du prix de l'appareil lors de l'achat d'un appareil électrique ou électronique.

Le système veille à la récolte des anciens appareils et à leur traitement dans une optique de protection de l'environnement. Sur le site

www.recupel.be vous trouverez la liste des produits soumis à la contribution de recyclage légale ainsi que les montants de cette contribution par produits. Ces montants s'entendent TVA comprise.